



Élection des représentants étudiants au conseil de résidence du Crous de Poitiers du 6 au 9 novembre 2018

Le Crous de Poitiers appelle, du lundi 6 au 9 novembre 2018, tous ses résidents universitaires de l'académie à élire leurs représentants au conseil de résidence, instance de concertation dans laquelle se définissent les grandes orientations au sein des cités universitaires.

Le conseil de résidence : Qu'est-ce que c'est ?

C'est une instance de concertation, d'échanges et de propositions au sein des résidences universitaires. Ce conseil est composé de deux à trois étudiants élus dans chaque résidence ou cité pour une année universitaire.

Leur rôle est avant tout de relayer les besoins et projets des résidents auprès de l'administration afin de créer lien et convivialité au sein des résidences du Crous.

Qui peut se présenter ?

Le dépôt des candidatures doit se faire au plus tard le 22 octobre 12h00

Qui peut participer aux élections ?

Tous les étudiants inscrits au registre de la résidence.

Résultats des élections

Les résultats seront communiqués aux étudiants par voie d'affichage dans les cités universitaires ainsi que sur le site internet du Crous de Poitiers.

Infos pratiques

Présentation des candidats avant le 22 octobre -
formulaire d'inscription sur www.crous-poitiers.fr

Vote électronique du lundi 6 au 9 novembre 2018 sur le portail messervices.etudiant.gouv.fr,

A propos du Crous de Poitiers

Le Crous (Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires) est un établissement public administratif qui a pour mission d'améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants. Sa mission sociale (bourses sur critères sociaux, action sociale...) s'étend à tous les services de proximité de la vie quotidienne des étudiants (logement, restauration, culture...)

Chiffres clés :

24 structures d'hébergement - 4666 logements



Contact presse

Arnaud Vinet, Responsable Communication Crous de Poitiers

05.49.44.53.03 / 06.78.98.65.64

responsable.communication@crous-poitiers.fr